

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 28 décembre 2023

### **Fête de la Saint Sylvestre : mesures de prévention des risques de troubles à l'ordre public**

*Compte tenu du contexte d'élévation du plan Vigipirate au niveau « urgence attentat » et de la forte mobilisation des forces de l'ordre afin d'assurer le bon déroulement des festivités de la Saint Sylvestre et garantir la sécurité de tous, le Préfet de l'Aude a pris deux arrêtés préfectoraux applicables dans l'ensemble du département.*

*1. La vente, le transport, la détention et l'utilisation d'artifices, d'hydrocarbures au détail, d'acides, de produits inflammables, chimiques ou explosifs sont interdits depuis le samedi 23 décembre 2023 à 8H00 jusqu'au mardi 2 janvier 2024 à 8H00.  
Cette interdiction ne s'applique pas aux usages réalisés dans un cadre professionnel ou réglementé.*

*2. La vente à emporter, la détention et la consommation sur la voie publique de boissons alcoolisées sont interdites du dimanche 31 décembre à 18h00 au lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 08h00.*

*Les forces de l'ordre seront chargées de faire respecter strictement ces mesures. Le Préfet en appelle à la responsabilité de chacun afin que les festivités se déroulent dans les meilleures conditions.*

### **Contact Presse**

**BRECI**

Pôle de la Communication Interministérielle

Dominique BLANC  
04 68 10 27 87 - 06 76 72 33 81

Alexis MARTINEZ  
04 68 10 27 25

Mail : [pref-communication@aude.gouv.fr](mailto:pref-communication@aude.gouv.fr)